

# La participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles : intérêt et limites dans le cadre du développement local en Afrique centrale (Tchad)

José Carlos Barrio de Pedro

Centro de Estudios del Desarrollo Local y Regional (CEDER)  
Universidad de Los Lagos  
Lord Cochrane #1056  
5311007 Osorno  
Chili  
<josecarlos.barrio@ulagos.cl>

## Résumé

Les ressources naturelles intéressent les communautés locales en tant que sources de satisfaction de leurs besoins fondamentaux et en tant que sources d'activité complémentaire. Néanmoins, des mutations socio-économiques et environnementales ont produit une déstabilisation des systèmes traditionnels, accompagnée d'un changement des rapports de force entre acteurs et d'une dynamique de dégradation souvent accrue des ressources. Par conséquent, la gestion concertée des ressources dans le cadre du développement et de la gouvernance locale apparaît de plus en plus nécessaire, sur les plans politique et juridique, pour assurer à long terme leur conservation, leur restauration et leur gestion intégrée. Plus largement, la participation citoyenne et une décentralisation réussie apparaissent comme des conditions nécessaires au développement endogène et durable, conditions qui peuvent être catalysées au moyen de programmes d'aide bien ciblés. Il est essentiel de bien comprendre l'intérêt et les limites de la gestion participative pour la conservation des ressources. D'un côté, ce mode de gestion présente un intérêt conceptuel, méthodologique et opérationnel qui facilite l'émergence institutionnelle et l'ouverture à des processus de développement et de démocratisation plus larges. D'un autre côté, il ne faut pas négliger de sérieuses limites issues de la désagrégation des organisations sociales, des retards des politiques de décentralisation, des stratégies inadéquates d'intervention, des déficits intrinsèques des projets, du manque de considération du cadre temporel et spatial, de l'inadéquation du cadre juridique, de l'inadaptation des mesures d'accompagnement, etc. Ces limites peuvent être en partie corrigées au moyen de procédures du type « Gestion de cycle de projet », qui permettent une gestion prospective des programmes et des projets et une mise en relief des doutes pertinents, afin d'améliorer les probabilités de réussite des expériences de développement.

**Mots clés :** Afrique centrale ; conservation des ressources ; développement rural ; gouvernance ; participation communautaire ; Tchad.

**Thèmes :** économie et développement rural ; ressources naturelles et environnement.

## Abstract

**Community involvement in the conservation of natural resources: Interest and limits within a local development perspective for Central Africa (Chad)**

Natural resources have an interest for local communities as sources for satisfying their basic needs and of additional activity. However, socio-economic and environmental changes have produced a destabilization of traditional systems, accompanied by a change in power relations between actors and dynamics of often increased resource degradation. Therefore, the concerted management of resources in the framework of development and local governance is becoming increasingly more necessary, under political and legal

Tirés à part : J.C. Barrio de Pedro

doi: 10.1684/agr.2013.0637

Pour citer cet article : Barrio de Pedro JC, 2013. La participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles : intérêt et limites dans le cadre du développement local en Afrique centrale (Tchad). *Cah Agric* 22 : 319-25. doi : 10.1684/agr.2013.0637

aspects, to ensure long-term preservation, restoration and integrated management. More widely, citizen participation and successful decentralization, therefore, are necessary conditions for endogenous and sustainable development, conditions that could be catalysed by well-targeted assistance programs. It is essential to understand the interests and limitations of participatory management for the conservation of resources. On the one hand, this type of management presents a conceptual, methodological and operational interest, facilitating institutional emergence and openness to broader development and democratization processes. On the other hand, we must not overlook serious limitations resulting from the disintegration of social organizations, delays of decentralization policies, inadequate intervention strategies, intrinsic deficits of projects, lack of consideration of the temporal and spatial framework, inadequate legal framework, inadequacy of accompanying measures, etc. These limitations can be partially corrected using procedures such as "Project Cycle Management", procedures which allow prospective management of programs and projects and the highlighting of relevant doubts, useful for improving the likelihood of successful experiences in development.

**Key words:** Central Africa; Chad; community involvement; governance; resource conservation; rural development.

**Subjects:** economy and rural development; natural resources and environment.

Il semble établi que la conservation des ressources naturelles à travers leur gestion durable est un des principaux enjeux des processus de développement et de participation sociale (Barrière, 1995). Nous pouvons néanmoins nous demander jusqu'à quel point la participation communautaire est nécessaire et utile à cette conservation des ressources, là où celle-ci dépend fortement de l'action collective dans le cadre des processus de développement local. Cette question de recherche, dans de nombreux pays d'Afrique, va de pair avec une autre qui se pose au préalable : quelle doit être l'approche du développement local dans des pays avec un déficit de gouvernance locale ? En effet, il est de plus en plus difficile, pour des communautés ouvertes sur le monde et soumises à de nombreuses influences déstabilisatrices<sup>1</sup>, d'être seules en charge de la gestion et de la conservation des ressources naturelles (Barrio, 2006 ; Commission européenne, 2010).

<sup>1</sup> Flux économiques, commerciaux et financiers, privatisation des ressources, pauvreté et exode rural, implants culturels, nouvelles demandes de développement (infrastructures, éducation, santé...), enjeux politiques, transformations environnementales, etc.

Il s'agit alors de valoriser l'intérêt de la participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles, tout en prenant conscience des limites de cette participation dans les conditions sociales et politico-économiques actuelles. Ces nouvelles conditions, elles-mêmes changeantes, nous poussent à concevoir le développement local dans toute sa complexité (Commission européenne, 2010<sup>2</sup>), bien au-delà des mécanismes de participation communautaire, et à prendre en compte la présence ou l'absence d'institutions régulatrices (gouvernance locale), les possibilités de participation politique plus ou moins démocratique, ainsi que la présence d'enjeux de pouvoir et de conflits d'usage entre acteurs internes ou externes appartenant aux sphères communautaires ou privées. Par conséquent, dans la présente contribution je traiterai brièvement les thèmes de la gouvernance locale en tant que cadre pour la participation citoyenne, puis du développement local dans des situations de gouvernance locale déficitaire. J'exposerai par la suite, de manière plus approfondie et située aussi bien dans le cadre territorial que dans le contexte des

<sup>2</sup> Voir, à ce propos, le chapitre sur les spécificités de l'agriculture et du développement rural.

programmes et des projets de développement local, le cas particulier de la conservation des ressources naturelles moyennant les possibilités ouvertes à la participation communautaire.

## Gouvernance locale et participation citoyenne

Après un bref aperçu théorique sur les avantages de la décentralisation dans le cadre du développement local, je parlerai de l'intérêt des programmes et projets de développement en tant que catalyseurs de gouvernance locale. Je citerai l'exemple de l'Afrique centrale et plus concrètement du Tchad, comme un espace de développement où la gouvernance locale fait précisément défaut. Il s'agit ici de transmettre l'idée que les programmes et projets de développement local participatifs (dont ceux de conservation des ressources naturelles) sont, avant tout, intéressants en tant que pourvoyeurs d'opportunités d'autonomie ou de cogestion multifonctionnelle au niveau local.

Les avantages potentiels de la décentralisation pour atteindre les objectifs de développement sont reconnus et souvent cités (Commission

européenne, 2007<sup>3</sup>) : ouverture à la participation politique des citoyens, prise en compte des besoins et des initiatives locales, efficacité en matière de politiques sectorielles et de fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement...), programmation des politiques en faveur de l'équité et de la lutte contre la pauvreté, etc. Aussi, les gouvernements décentralisés seraient plus à même d'encadrer la durabilité du développement et la protection des économies locales contre les méfaits de la mondialisation. Néanmoins, les conditions de base pour une décentralisation réussie sur les plans politique, administratif et fiscal (Commission européenne, 2007), peuvent être difficiles à atteindre. Parmi ces conditions de base, il faut inclure un cadre juridique effectif (transfert des compétences précisément défini), des ressources financières et humaines suffisantes pour entreprendre les fonctions attribuées, des mécanismes opérationnels de responsabilisation politique, des accords institutionnels au niveau central pour exercer le contrôle des processus, etc. Au niveau macro, les acteurs du développement (dont les bailleurs de fonds) devraient toujours adopter une stratégie d'appréciation réaliste des conditions initiales, tout en soutenant un engagement dans le processus de décentralisation en tant qu'objectif à long terme. Cette « approche réaliste » se doit de reconnaître que des programmes d'aide bien ciblés peuvent servir de catalyseur et induire le changement dans les pays qui ne disposent pas de politique de décentralisation ou qui sont peu enclins à mettre en œuvre des calendriers de réforme existants.

Par conséquent, les programmes et projets (y compris ceux qui sont soutenus par l'aide extérieure, éventuellement par différents bailleurs associés) peuvent, et doivent, fonctionner en tant que programmes pilotes en faveur d'une gouvernance locale comprise comme

<sup>3</sup> Dans ce document, l'Union européenne déclare « soutenir les processus de décentralisation et de gouvernance locale dans les pays tiers », ainsi que sa volonté de « s'assurer que l'appui de la Commission européenne aux politiques sectorielles (dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, notamment) prenne en considération et renforce les processus de décentralisation en cours ».

facteur de développement et de lutte contre la pauvreté<sup>4</sup>. Ces programmes peuvent être utiles, par exemple, pour tester des systèmes de transfert, des mécanismes de participation, le renforcement des capacités des autorités locales ou le dialogue entre les différents niveaux de gouvernement (local, régional et central), tout en contribuant à l'émergence d'un mouvement d'opinion favorable à une véritable décentralisation.

Les processus de décentralisation et de gestion participative (non seulement communautaire) sont assez récents en Afrique centrale<sup>5</sup>. En même temps, la mise en place des collectivités territoriales décentralisées a été l'un des faits les plus marquants des dynamiques de transformation du monde rural dans ces pays. Par exemple au Tchad<sup>6</sup>, les régions sont administrées de manière déconcentrée par un gouverneur et les départements par un préfet. Quant aux instances du développement local (surtout les communes et les communautés rurales), elles devaient être gérées par des assemblées élues et par une procédure de contractualisation avec les communautés. Mais ces structures tardent à se mettre en place (des élections communales ont eu lieu pour la première fois en 2012), ce qui rend aléatoire tout schéma de développement local par manque d'appui d'une instance de gouvernance locale.

## Développement local avec déficit de gouvernance locale

Je rappellerai brièvement les enjeux et les contraintes du développement au

<sup>4</sup> Dans ce sens, l'ensemble des interventions programmées devrait aller dans le sens d'une légitimité croissante, de plus en plus intégrée en tant que processus consensuel sur le plan international et national, ainsi que participatif et inclusif sur le plan territorial et local.

<sup>5</sup> Il est utile, à ce sujet, de consulter le texte « *La décentralisation en Afrique sub-saharienne : rappels historiques et contexte actuel* », sur le site Web de l'Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC) : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article381>

<sup>6</sup> Cf. la très parlante note de 2007 sur la décentralisation au Tchad, dans la Lettre d'information n° 7 de la DCE, spécial « bonne gouvernance » ([http://eeas.europa.eu/delegations/tchad/documents/press\\_corner/lettre7\\_fr.pdf](http://eeas.europa.eu/delegations/tchad/documents/press_corner/lettre7_fr.pdf)).

niveau local et du rôle que les acteurs locaux peuvent avoir dans ce développement, y compris dans des situations déficitaires de gouvernance locale. Il sera intéressant par la suite de préciser le type de programmes et de projets de développement qui ont eu lieu au niveau local ces dernières années (je prendrai l'exemple des projets concertés de l'Union européenne [UE] au Tchad). Cela devrait nous permettre de situer plus clairement les projets de conservation des ressources naturelles dans l'ensemble des projets de développement local. Le développement local est redevable, tout d'abord, des stratégies de développement adoptées aux niveaux national et international. Ces stratégies déterminent les sources d'accumulation du capital, les orientations et niveaux de l'investissement, les politiques productives et commerciales (relativement concentrées ou diversifiées, protectionnistes ou libérales), etc. Les enjeux et les contraintes à ces niveaux sont aussi bien politiques (stabilité, crédibilité, transparence, coopération internationale, transfert de compétences au niveau local...), que structurels (ressources, productivité, valeur ajoutée, commerce...), financiers (épargne interne, aide, investissement, coût de l'argent, taux de change...), humains (démographie, besoins fondamentaux, niveau éducatif, participation politique...) et environnementaux (enjeux thématiques, gestion des espaces, durabilité...). Le niveau de développement atteint est perceptible au travers d'indicateurs statistiques qui servent également à mesurer les écarts de développement entre pays, régions ou localités : indicateurs synthétiques (indice de développement humain [IDH], empreinte écologique...) ou multidimensionnels (satisfaction des besoins fondamentaux : alimentation, santé, éducation, participation politique et sociale...), évolution des caractéristiques socio-économiques vers une plus grande équité (secteurs et espaces productifs, développement autocentré, répartition des revenus, droits de propriété et d'accès...), prise en compte du secteur informel (parapluie contre les crises structurelles et conjoncturelles, résistance à la modernisation et à la mondialisation...), durabilité du développement (ressources

renouvelables ou non, services des écosystèmes...), etc.

Le développement au niveau local requiert le renforcement d'institutions et de procédures favorisant le dialogue entre les différents niveaux de gouvernement, le secteur privé, les bailleurs de fonds et la société civile. Il précise également le contrôle des risques liés aux processus de décentralisation, parmi lesquels il faut citer la satisfaction des besoins de péréquation financière entre régions ou localités (équité territoriale, contrôle des transferts de fonds), le contrôle des élites locales (afin qu'elles ne s'approprient pas des processus de décentralisation), l'engagement politique de l'État (coordination du partage des structures, des responsabilités et des tâches dans les différents niveaux ; engagement en faveur des populations marginalisées) ou l'engagement à long terme des bailleurs de fonds (coordination concertée de la vision institutionnelle).

Les modèles de croissance et de développement endogène (Montalieu, 2001) fournissent des images et des pistes utiles pour les besoins spécifiques du développement au niveau local, par la prise en compte des possibilités de rendements croissants, de l'influence du comportement des agents, de l'existence de marchés imparfaits et d'externalités, etc. Ces modèles prennent en considération, par exemple, les différents rôles des capitaux non financiers (humain et social), de la réduction des inégalités (économiques, éducatives), du progrès technique (recherche-développement, transfert de technologie), du commerce national et international (qui tient compte de la nature des spécialisations selon leur valeur ajoutée ou les externalités générées), des capitaux et infrastructures publiques (effets sur les orientations ou la productivité des investissements privés) ou, en général, de la stabilité et la fiabilité des institutions politiques ainsi que de l'affirmation d'une société de droit civil. Il ne faut pas laisser de côté le rôle que doit jouer la durabilité du développement, qui n'est pas toujours bien considérée lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes et des projets de développement. Toutes ces caractéristiques des modèles de développement endogène se

trouvent enrichies et stabilisées lors des processus de participation et d'appropriation inclusifs des acteurs locaux, lesquels peuvent s'engager dans une démarche de construction de conventions ou d'institutions locales de concertation qui, à leur tour, agissent sur la durabilité du développement (Bonnet, 2003).

À titre d'exemple et dans le cadre du Tchad, les domaines de concentration du dixième Fonds européen de développement (FED) de l'UE cherchent à tenir compte des besoins de gouvernance centrale et locale (33 % environ de l'enveloppe A du FED) ainsi que, plus spécifiquement, des projets de développement local et durable fondés sur les infrastructures et les transports (47 % environ de l'enveloppe A du FED) et sur le secteur rural, y compris l'agriculture et l'aménagement du territoire (14 % environ de l'enveloppe A du FED)<sup>7</sup>. Il est intéressant de signaler que le Tchad compte, en 2012, quelque 11,2 millions d'habitants, dont les trois quarts sont des ruraux qui travaillent dans le secteur primaire et pèsent sur environ 45 % du produit intérieur brut (PIB) national. Le taux de pauvreté est estimé à 55 %, dont 87 % se trouvent en milieu rural (le taux reste très élevé même si, depuis 2006, quelque 70 % des redevances et dividendes des exportations pétrolières doivent être consacrés à la lutte contre la pauvreté). Ces chiffres nous parlent du besoin de politiques volontaristes afin d'aboutir au développement du monde rural tchadien.

## Le cas particulier de la conservation des ressources naturelles moyennant la participation communautaire

Il s'agit maintenant d'évoquer les enjeux de la gestion et de la conser-

vation des ressources naturelles (Pichot, 2004)<sup>8</sup>, puis d'envisager le rôle des communautés parmi l'ensemble des acteurs concernés, ainsi que l'intérêt et les limites de leur participation. Nous allons enfin nous interroger sur les mécanismes de conservation des ressources dans le cas du Tchad.

En général, les ressources naturelles (pastorales, cynégétiques, agricoles, forestières, halieutiques...), mais aussi minières, pétrolières...) présentent, pour les populations locales, un intérêt certain pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et/ou en tant que sources d'activité complémentaire. En Afrique subsaharienne et centrale par exemple, les espaces fonciers (champs, jachères, couloirs de transhumance, forêts, réserves, points et cours d'eau...) sont traditionnellement utilisés, simultanément ou non, par plusieurs types d'exploitants et selon les ressources qu'ils hébergent (Barrière, 1995). En raison de leur importance socio-économique, il semble donc logique de sauvegarder ces ressources et de les utiliser rationnellement dans un but de développement durable, tout en luttant contre leur dégradation (érosion des terres et baisse de fertilité des sols, ensablement et pollution des points d'eau, pertes de biomasse forestière, disparition de la faune, réduction de la biodiversité...).

Or la croissance démographique, l'instabilité politique (inégalités, désorganisation, clientélisme et corruption, conflits armés...), la forte monétarisation des marchés, les mouvements de population, la globalisation de l'économie et de la finance, les changements climatiques, etc., ont provoqué des mutations socio-économiques et environnementales partout, et aussi en Afrique centrale. En général, les systèmes d'exploitation et de production ont fortement évolué, aussi bien que les paysages ruraux. De plus en plus souvent, nous

<sup>7</sup> Voir : [http://www.eeas.europa.eu/delegations/tchad/projects/list\\_of\\_projects/projects\\_fr.htm](http://www.eeas.europa.eu/delegations/tchad/projects/list_of_projects/projects_fr.htm).

<sup>8</sup> A ce propos, il est conseillé de consulter le numéro thématique de la revue *Cahiers Agricoles* consacré aux « Ressources et Territoires » (Vol. 13, N° 6, Nov.-Déc. 2004). Dans cette publication l'accent est mis, entre autres, sur les dynamiques territoriales et les évolutions des pratiques, sur les évolutions sociopolitiques et conflits d'usage au niveau local, ainsi que sur le rôle territorial des politiques publiques.

vérifions une compétition accrue dans l'exploitation des ressources et une augmentation de situations conflictuelles entre acteurs, aussi bien qu'une dégradation de ces mêmes ressources (Meaux *et al.*, 2004). Nous constatons par ailleurs que les systèmes traditionnels et politico-juridiques actuels n'arrivent souvent pas à bien régler la nouvelle demande d'accès aux ressources (Lavigne, 2001 ; Teyssier, 2004). Il faut en outre tenir compte de la complexité des situations (Barrière, 1995 ; Pichot, 2004). D'une part, nous constatons une variabilité territoriale des impacts exercés sur les ressources selon une variabilité de la pression (densité de la population, proximité des zones peuplées et des voies de circulation, superposition des besoins des différents acteurs...) ainsi qu'une variabilité de la ressource (vitesse de renouvellement...). D'autre part, la diversité des populations et de leurs systèmes de production, renvoie à une diversité des représentations autour des ressources et, surtout, à une diversité des stratégies à laquelle s'ajoute souvent un manque de formalisation et de coordination des règles d'accès aux ressources.

De très nombreux exemples distribués dans des situations géographiques variées peuvent montrer l'intérêt et les limites de la participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles (Barrio, 2006 ; Fernández y Salinas, 2012). La participation communautaire (Roe *et al.*, 2009) ou, vue de manière plus large, la gestion concertée plus ou moins cogérée voire autonome, est définie en termes généraux comme une situation dans laquelle plusieurs acteurs sociaux et économiques « *négoçient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources* » (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000). L'objectif de cette gestion participative est la conservation, la restauration ou la gestion des ressources par et pour la population, dans le cadre d'un processus souvent plus ou moins « accompagné », par exemple au sein d'un programme ou projet de développement local. Les principaux enjeux de la gestion

participative sont d'ordre méthodologique, technique, politique, social et culturel.

L'intérêt de la gestion participative dans la conservation des ressources trouve plusieurs types de justifications :

- c'est souvent le seul moyen d'aider à raisonner collectivement l'exploitation des ressources et de favoriser leur gestion durable, tout en prenant en compte les structures sociales et le savoir-faire au niveau local ;

- c'est une méthodologie axée sur la permanence du dialogue, le respect mutuel, le principe de partenariat... Cette socialisation se produit au sein des populations, mais aussi avec les agents techniques, les responsables de projet, le secteur privé, les instances politiques et/ou administratives, les bailleurs de fonds, etc. À travers cette méthodologie, nous élargissons le dialogue et les prises de décision à un certain nombre d'acteurs locaux qui, auparavant, en étaient souvent écartés ;

- elle facilite l'élaboration et la mise en œuvre de documents de référence tels que les « Chartes de territoire », les « Conventions locales de gestion des ressources », etc. (Bonnet, 2003) ;

- elle facilite l'émergence de structures locales de concertation ou d'instances locales de gestion intercommunautaire des ressources, qui peuvent contribuer à dynamiser le processus de décentralisation et les nouveaux programmes et projets de développement local. Cela promeut des ouvertures à des processus de développement et de démocratisation plus larges.

Quant aux limites des initiatives de gestion participative, elles correspondent souvent à des questionnements sur leur éventuel manque de pertinence ou d'efficacité. Ces possibles défauts obligent de plus en plus à l'adoption de méthodes de gestion prospective et de mise en relief des doutes pertinents, du type « cycle de projet » (Commission européenne, 2004), à travers une analyse préalable et participative des enjeux, des objectifs, de leurs modalités et des conditions ou limites pour la réussite de l'expérience. Parmi les limites observables nous pouvons évoquer :

- avant tout, la désagrégation de l'organisation sociale traditionnelle,

généralement fondée sur une appropriation collective des espaces et des ressources ainsi que sur des mécanismes complexes de réciprocité et de solidarité, lesquels conformaient des structures, des règles et des procédures qui s'imposaient à tous et qui, de ce fait, constituaient une force de cohésion sociale et de durabilité des systèmes de gestion. Cette désagrégation et l'apparition de nouvelles causalités ont provoqué une perte de pouvoir et d'autonomie des communautés locales ainsi qu'une déresponsabilisation des individus (Barrière, 1995), soumis désormais à de nouvelles pratiques coercitives dictées par des lois, des règlements et les relations au marché et aux services publics ;

- ensuite, les retards en termes de politique de décentralisation (Lavigne, 2001). Les processus de décentralisation et de prise de décision locale concernant les ressources peuvent (au-delà des risques propres de la décentralisation évoqués auparavant) provoquer une certaine méfiance des agents de l'État par rapport aux communautés locales (diminution des prérogatives concernant le contrôle et la répression, modification des liens de clientélisme...)

- nous pouvons citer ensuite les stratégies inadaptées d'intervention et les déficiences intrinsèques des projets, par rapport aux spécificités de nombreux facteurs socio-économiques et physiques, suivant les zones ou les ressources naturelles que l'on prétend développer. Dans ces situations, nous pouvons observer aussi bien des échecs de politiques liés à une implication insuffisante des acteurs concernés, des échecs de programmes fondés sur une perception trop technicienne et une valorisation de solutions purement sectorielles, ou des échecs de démarches participatives qui ne prennent pas assez en compte l'ensemble des ayants droit, les besoins réels des acteurs et/ou le rôle social et économique des ressources. Il est possible aussi d'aboutir à des phénomènes d'imposition de représentations exogènes qui peuvent même favoriser des groupes sociaux particuliers au détriment d'autres. Ces initiatives tronquées risquent de dériver en facteurs de perturbation et en

nouvelles sources de conflits d'usage, ce qui est souvent le cas pour les projets d'aménagements physiques ;  
 - une autre limite à la gestion participative dérive du manque de prise en considération du cadre temporel et spatial nécessaire, alors que les planifications et les projets se réfèrent souvent à des délais formels ou se focalisent sur des échelles qui ne sont pas toujours adéquates. Dans ces cas, la prise en considération des questions foncières et des règles d'accès aux ressources du territoire est particulièrement délicate (Lavigne, 2001 ; Teyssier, 2004) ;

- enfin, en ce qui concerne les initiatives concrètes de gestion participative à l'échelle du projet d'intervention, nous pouvons citer comme limites l'inexistence ou l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire (instauration de modalités adaptées et durables pour le contrôle de l'application des règles d'exploitation du milieu), les risques liés à l'inadéquation des mesures incitatives d'accompagnement (mesures qui peuvent rendre difficile l'appropriation des projets ou paralyser les initiatives personnelles des acteurs), etc.

En Afrique centrale, l'approche participative en tant que méthodologie d'intervention est relativement récente (Joiris et Bigombé Logo, 2010). Elle s'inscrit dans un contexte de décentralisation, de démocratisation et de désengagement des États envers les secteurs de production. Dans le cas du Tchad, le cadre stratégique et juridique de la gestion des ressources n'a évolué que récemment : stratégies nationales (pauvreté et environnement, désertification, biodiversité...), Plan national d'action sur l'environnement (PNAE), loi sur le régime de la forêt, de la faune et des ressources halieutiques, programmes de sensibilisation et d'éducation, etc. Pour un État en quête de légitimité (déficit démocratique, conflits armés et insécurité pendant une longue période d'instabilité encore récente [Malafosse, 2008], gestion contestée de la manne pétrolière...), la gestion concertée des programmes et des projets de développement durable (entre l'État, les organismes de développement, les organisations paysannes...), devrait être de plus en plus reconnue au niveau politique et juridique en tant

que méthodologie d'intervention en milieu rural, permettant l'association responsable et active des populations dans le développement et la gestion des ressources naturelles. Les bailleurs de fonds semblent aussi, de plus en plus, appuyer activement ce genre de démarche<sup>9</sup>.

## La gestion participative : une condition d'espoir pour la conservation des ressources en Afrique centrale

La conservation des ressources naturelles, aussi bien en Afrique qu'ailleurs et dans le contexte d'une plus grande quête de démocratisation de la vie publique, nécessite l'implication citoyenne et communautaire en termes de participation et de gestion concertées. L'implantation réussie de ces modes d'implication dépend aussi bien d'une bonne gouvernance locale (système de décentralisation réussie) que d'un bon contexte de développement local et endogène (rôle social du développement durable). De fait, la gestion participative des ressources naturelles et la gouvernance locale devraient être impérativement intégrées parmi les autres facteurs du développement local et parmi les éléments intégrateurs des modèles de développement endogène. Dans cette logique, des programmes et des projets d'aide au développement

peuvent contribuer positivement à la gestion participative et à la conservation des ressources, si toutefois ces programmes et projets sont correctement encadrés et ciblés, afin de limiter au maximum leurs effets déstabilisateurs, voire contre-productifs.

En Afrique centrale, les logiques d'une bonne gestion participative pour la conservation des ressources et le développement durable sont particulièrement pertinentes, vu l'importance numérique des populations rurales qui travaillent dans le secteur primaire ainsi que le poids de la pauvreté dans ce secteur. Ces populations pauvres sont fortement liées aux ressources naturelles aussi bien qu'aux services associés aux écosystèmes, dont elles dépendent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux ainsi que pour assurer leur mode de vie économique. ■

### Références

Barrière O, 1995. *Gestion des ressources naturelles et conservation des écosystèmes au Sahel : le foncier-environnement*. Thèse de Doctorat de l'Université Paris I.

Barrio J, 2006. Transitions actuelles du monde paysan et viabilité de l'agriculture en terrasses dans les Andes du Pérou. *AGER : Revista de Estudios sobre Despoblación y Desarrollo Rural (Journal of Depopulation and Rural Development Studies)*, 5. 35-56.

Bonnet B, 2003. *Chartes de territoire et conventions locales : vers un renforcement de la gouvernance locale des ressources naturelles ? Analyse d'une expérience d'accompagnement des instances locales de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad*. Conférence sous-régionale « Les conventions locales au Sahel : un outil de co-gouvernance des ressources naturelles », Bamako, 2 au 5 décembre 2003.

Borrini-Feyerabend G, Taghi Farvar M, Nguingui JC, Ndangang V, 2000. *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action*. GTZ et UICN. Heidelberg : Kasperek Verlag.

Commission européenne, 2004. *Lignes directrices : Gestion du Cycle de Projet*. Bruxelles : Office de coopération EuropeAid, DG Développement.

Commission européenne, 2007. *Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes. 117 p.

Commission européenne, 2010. *Approches sectorielles en agriculture et développement rural*. Document de référence n° 5. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.

Fernández M, Salinas J, 2012. *Defensa de los derechos territoriales en Latinoamérica*. Santiago de Chile : éditions RIL.

<sup>9</sup> Nous pouvons citer par exemple le Programme d'appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles 2010-2015 de la Coopération Tchad-UE ([www.padl-gm.org](http://www.padl-gm.org)), lequel prétend « renforcer les dynamiques participatives de développement local et de gestion durable des ressources naturelles par l'appui institutionnel, la concertation et la mise en œuvre d'initiatives au niveau local », ainsi que (PADL II) « accompagner des initiatives locales de conservation d'écosystème, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine naturel environnemental et de développement local dans un contexte mondial de changement climatique ».

Joiris DV, Bigombé Logo P, 2010. *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*. Versailles : éditions Quae.

Lavigne Delville Ph, 2001. *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*. Collection Etudes de l'AFD. Paris : Agence française de développement.

Malafosse A, 2008. Tchad, une continuité de conflits. *Revue Études* 409 : 19-29.

Meaux S, Jouve P, Maiga A, 2004. Aménagement hydraulique et conflits agropastoraux : analyse spatio-temporelle en zone Office du Niger (Mali). *Cahiers Agricultures* 13 : 495-503.

Montalieu T, 2001. Économie du développement. Clamecy : éditions Bréal.

Pichot JP, 2004. Ressources et territoires : comment les appréhender ? *Cahiers Agricultures* 13 : 445-6.

Roe D, Nelson F, Sandbrook C, eds., 2009. *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique : impacts, expériences et orientations futures*. Série Ressources Naturelles, n° 18. Londres : Institut International pour l'Environnement et le Développement.

Teyssier A, 2004. La régulation foncière au Cameroun : entre régimes communautaires et aspirations citoyennes. *Cahiers Agricultures* 13 : 522-7.